

SECURITE

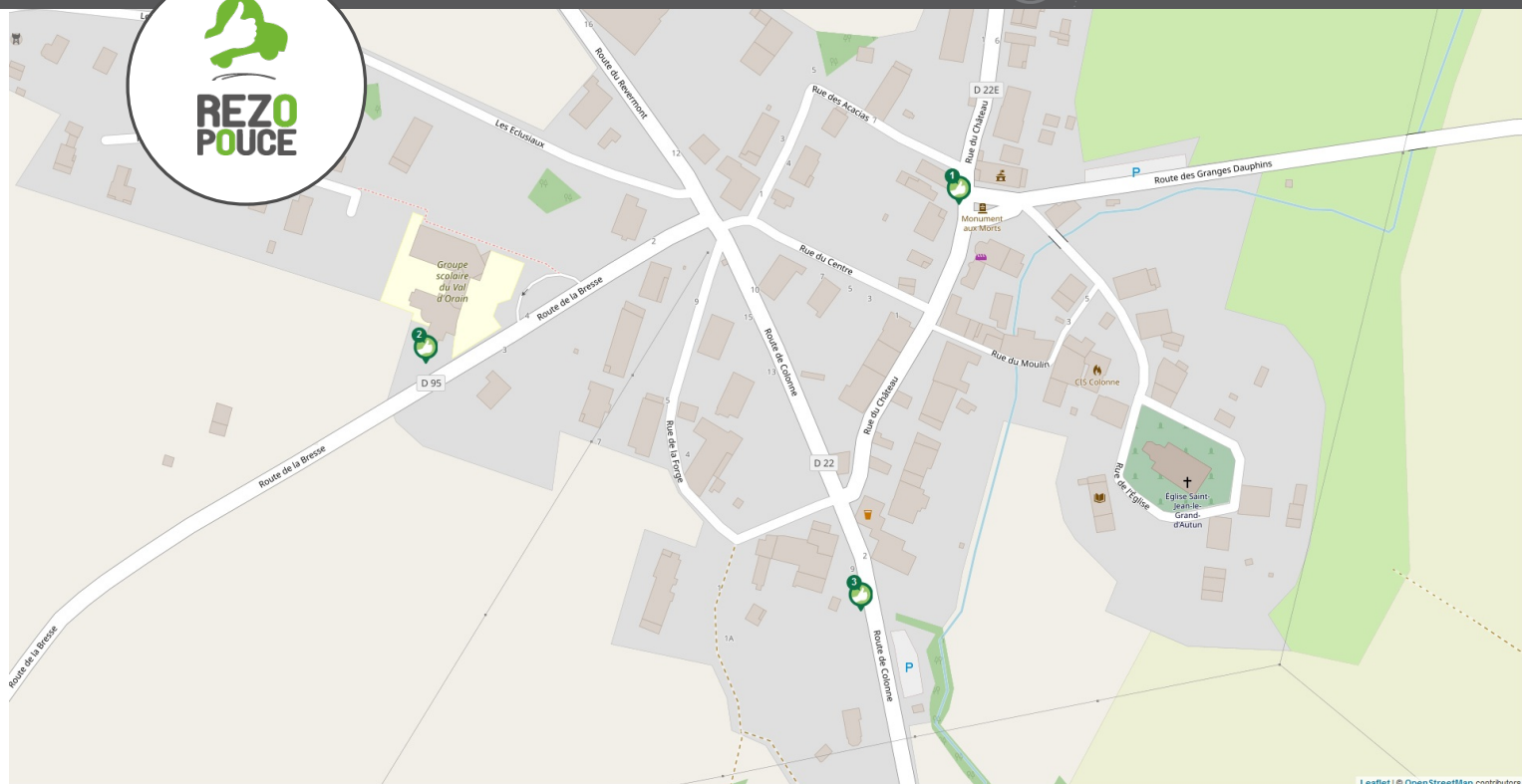
lien social

RESEAU

Flexibilité

là-bas

PLUS D'INFORMATION SUR [WWW.REZOPOUCE.FR](http://WWW.REZOPOUCE.FR)



1 Colonne-1  
Directions  
Le Chateley

2 Colonne-2  
Directions  
Le Chateley

3 Colonne-3  
Directions  
Bersallin

## Train

Ligne (Belfort) > Besançon-Viotte > Lons-le-Saunier > Bourg-en-Bresse > (Lyon)

Dessert Arbois, Poligny, Saint-Lothain

La commune de Buvilly est uniquement desservie par les cars-SNCF.

Communes de Grozon et Saint-Lothain : trajet domicile-gare possible par un service de taxi-TER à la demande.

Renseignements et réservations (au plus tard la veille avant 17h, du lundi au vendredi sauf jours fériés) auprès de Mobigo au 03 80 11 29 29.

Plus de renseignements sur les services SNCF : <https://www.ter.sncf.com/bourgogne-franche-comte>

## Bus

Il y a 5 lignes de bus régionaux qui parcourent le territoire :

- Ligne n° 312 : Arbois/Dole/Mouchard
- Ligne n° 313 : Salins-les-Bains/Champagnole
- Ligne n° 314 : Salins-les-Bains/Mouchard
- Ligne n° 316 : Poligny/Arbois
- Ligne n° 320 : Arbois/Poligny/Champagnole

Tarif : 1,50 € par trajet.  
Possibilité d'abonnement pour des voyages illimités, quelque soit le parcours. Prix : 40 €.  
Tarifs et fiches horaires : <https://www.viamobigo.fr/fr/reseau-regional-mobigo/71>

## Transports à la demande

Le TAD est un transport collectif de 7 places, également accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le service est divisé en 3 zones :  
- Zone 1 : secteur de Salins les Bains, uniquement mardi et mercredi  
- Zone 2 : secteur d'Arbois, uniquement mercredi et vendredi  
- Zone 3 : secteur de Poligny, uniquement lundi et mercredi

Réservation au plus tard la veille du déplacement au 03 84 73 18 40 pour la zone 1 et au 03 84 66 32 13 pour les zones 2 et 3).

Prix : 1,50 € le trajet aller/retour). Une carte de transport valide peut également permettre d'utiliser ce service.

## Covoiturage

Inscription gratuite sur [viamobigo.fr](http://viamobigo.fr)

Dépôt et consultation des trajets disponibles sur : <https://covoiturage.viamobigo.fr>

Passager : 1,50 € par trajet

Conducteur : indemnisation par virement bancaire mensuel, en fonction de la distance parcourue et du nombre de passagers transportés.